

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 11 janvier 2021 à 20 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2021.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JANVIER 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2021
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
4. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2021
5. Adoption de la liste sélective des déboursés
6. Demande de PIIA 2021-001
7. Demande de PIIA 2021-002
8. Demande de PIIA 2021-003
9. Présentation d'une Demande pour un PPCMOI 2021-004
10. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour différents services sportifs
11. Camp de jour 2021-Engagement de la Municipalité de Lantier
12. Compensation pour utilisation de fonds de terre
13. Autorisation pour éliminer les débits
14. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2021
15. Prix pour 2021 de la location de la salle communautaire et du conseil
16. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité
17. Mandat donné à Monsieur Brian Wiseman, architecte
18. Traitement pour les membres du CCU
Période de questions
19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2021.01.002

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.003

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.004

4. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2021 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2021.

Je, soussigné Benoit Charbonneau directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2021 par le conseil de la Municipalité de Lanthier le 16 décembre 2020.

Signé ce 11 janvier 2021 _____

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.005

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
9256-6264 QUÉBEC INC.	604	142,23 \$
POSTES CANADA	605	123,71 \$
PG SOLUTIONS	606	20 051,65 \$
GROUPE ULTIMA INC.	607	24 877,00 \$
LBC CAPITAL	608	1 007,18 \$
MRC DES LAURENTIDES	609	1 841,90 \$
████████████████████	610	225,00 \$
████████████████████	611	275,00 \$
████████████████████	612	150,00 \$
████████████████████	613	300,00 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	614	4 074,60 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	615	1 408,44 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	616	186,84 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	617	3 449,26 \$
ANDRÉ CHEVRIER	618	175,00 \$
LES INDUSTRIES HARNOIS INC.	619	8 623,76 \$
ARIANÉ LEBRUN	620	200,00 \$
████████████████████	621	81,41 \$
████████████████████	622	1 286,00 \$

POSTES CANADA	623	68,05 \$
POSTES CANADA	624	2 521,59 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	625	265,00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	626	265,31 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	627	183,89 \$
GEOTAB INC.	628	80,48 \$
LES BLOCS NORMAND INC.	629	2 115,54 \$
L'APOSTROPHE PLUS	630	463,42 \$
CENTRE DE LOCATION G.M.INC.	631	465,75 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	632	264,00 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	633	645,98 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	634	76,35 \$
GLOBOCAM	635	2 572,75 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	636	804,83 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	637	87,72 \$
JOANNE LAMARRE	638	900,00 \$
JUTEAU RUEL INC.	639	289,76 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	640	92,28 \$
Chèque annulé	641	- \$
TOILETTES QUÉBEC	642	258,69 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	643	666,57 \$
ASS. DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC QC	644	344,93 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	645	573,10 \$
ALLIANCE FORD	646	1,92 \$
BMR	647	562,14 \$
CHÈQUE ANNULÉ	648	- \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	649	118,34 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	650	2 517,78 \$
L'INFORMATION DU NORD	651	517,39 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	652	252,76 \$
YVON MARINIER INC.	653	270,50 \$
PÉTROLE PAGÉ	654	2 884,28 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	655	754,53 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	656	44,99 \$
SNAP-ON	657	15,87 \$
LES SOMMETS CHEVROLET	658	562,87 \$
THIBAUT MARINE INC.	659	541,31 \$
9172-6976 QUÉBEC INC.	660	368,01 \$
BUDGET PROPANE	661	856,37 \$
LA COOP FERMES DU NORD	662	169,98 \$
SABLIÈRE 329 INC.	663	5 172,58 \$
SERVICES PSANREGRET	664	1 668,75 \$
S.A.A.Q	665	12,66 \$
ROBERT BOILEAU INC.	666	211,21 \$
YVON MARINIER INC.	667	80,43 \$
LES SERVICES ROUTIERS DU NORD	668	103,48 \$
Total		100 173,12 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES BANQUE DE MONTREAL

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	45 207,90\$
Services de téléphonie	420,23 \$
Remises salariales fédérales	4 610,57 \$
DAS provincial	10 801,99 \$
RREMQ	6 105,35 \$
Financière Banque Nationale Inc,	788,40 \$
Harnois Énergies - Petro-T	103,00 \$
Hydro-Québec	3 736,06 \$
Annie Gareau	350,00 \$
Protectron	153,87 \$
BMO Groupe Financier août	1 551,74 \$

Frais bancaires Interac	29,38 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335,78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010,70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755,96 \$
Total	79 960,93 \$

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.006

6. DEMANDE DE PIIA 2021-001

Demande de permis no. 2021-001 faite par Monsieur Luc Sarrazin

Monsieur Luc Sarrazin
360, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4510-57-6127-0-000-0000
Lot: 6 030 198 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	0 sur 2
	Grand-total pour Bâtiment principal	36 sur 38
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	94.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-001 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.01.01 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.007

7. DEMANDE DE PIIA 2021-002

Demande de permis no. 2021-002 faite par Monsieur Luc Lapierre

Monsieur Luc Lapierre
105, chemin de la Falaise
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4613-36-6331-0-000-0000
Lot: 6 255 631 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	0 sur 2
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	38 sur 40
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	95.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-002 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.01.02 du CCU excepté l'ajout d'une fenêtre du côté nord et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.008

8. DEMANDE DE PIIA 2021-003

Demande de permis no. 2021-003 faite par Monsieur Simon Dumas

Monsieur Simon Dumas
171, descente des Cèdres
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4717-88-6544-0-000-0000
Lot: 6 028 300 du cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	18 sur 18
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	0 sur 2
	Grand-total pour Bâtiment principal	36 sur 38
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	94.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-003 soit et est acceptée selon la résolution 2021.01.03 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

Présentation d'une demande, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant un terrain situé sur le lot existant 6 028 236 au cadastre du Québec usage « Vente et pension pour animaux domestiques » dans la zone 6V et 15H.

Demande de permis no. 2021-004 faite par Madame Pamela Legault

Madame Pamela Legault
Boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4712-19-0835-0-000-0000
Lot: 6 028 236 du cadastre du Québec
Zone: 6V ET 15H

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	35.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	35.0%

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Centre d'entraînement canin » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 5 janvier 2021 (via « ZOOM »);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Vente et pension d'animaux domestiques » sur le lot 6 029 471 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de centre d'entraînement canin prévoit la construction d'une salle de pension, d'une salle d'éducation et d'une salle de toilettage;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située en zone 6V et 15H, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Vente et pension d'animaux domestiques » n'est pas autorisée dans la zone 6V et 15H, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la présente demande est située dans l'affectation régionale « Rural » et « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Synthèse des grandes orientations du sol » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Vente et pension d'animaux domestiques » fait partie du groupe d'usage « Habitation » et « Villégiature », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Vente et pension d'animaux domestiques » est compatible, sous conditions, avec l'affectation « Rural » et « Résidentiel et de récréation » en vertu du tableau 3-B du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de plan d'implantation définitif;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs informations sont manquantes, notamment :

- Des plans finaux du bâtiment proposé;

- Tout détail définitif en lien avec l'éclairage, l'affichage, etc.;
- Les détails fonctionnels telle que la localisation exacte, l'emplacement des espaces de stationnement, les aménagements prévus sur le terrain;
- Les mesures minimales de protection environnementales;
- La faisabilité du projet selon un échéancier précis;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est actuellement non conforme dans ces zones;

CONSIDÉRANT, surtout, QUE cet usage est susceptible de générer des inconvénients pour le voisinage, nonobstant les distances proposées dans la demande de PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal travaille déjà, de concert avec la MRC des Laurentides, sur un projet de zonage (dans ce secteur de la municipalité) susceptible d'être non compatible avec la présente demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que suite aux recommandations du CCU, résolution 2021.01.04, de refuser la demande numéro 2021-004 en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, la municipalité maintien leur recommandation et refuse la modification d'occupation d'un terrain situé sur le lot existant 6 028 236 au cadastre du Québec dans la forme actuelle.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.010

10. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, de sports et de culture (excluant tous les services déjà offerts à la municipalité) au tarif des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2021 avec pièces justificatives.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.011

11. CAMP DE JOUR 2021-ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

ATTENDU QUE les enfants de la municipalité fréquenteront le Camp de jour de Ste-Agathe-des Monts à l'été 2021 et ce dans la mesure où les contraintes de la pandémie de la COVID-19 ne limitent pas le nombre d'enfants que le camp pourra recevoir ;

ATTENDU QUE le service du camp de jour de Ste-Agathe-des-Monts vient également avec l'obligation d'offrir un service d'accompagnement pour "les enfants à défis", c'est-à-dire ayant une limitation ou un handicap physique ou intellectuel ou un trouble du comportement reconnu par un professionnel de la santé;

ATTENDU QUE ce service peut se traduire par un accompagnement d'un moniteur par enfant par deux enfants ou par trois enfants, dépendamment du niveau de défi auquel l'enfant fait face (un service d'accompagnement d'un pour un, pendant les huit semaines de camp peut s'élever à 6 000\$-salaire et formation);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier s'engage à d'effrayer les éventuels coûts reliés à un service d'accompagnement pour un ou des enfants Lantiérois.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.012

12. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2021 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.013 13. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.014 14. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2021 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.50\$.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.015 15. PRIX POUR 2021 DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de fixer les prix de la location de la salle communautaire et du conseil pour l'année 2020

CLIENTÈLE :

(1 | 2) Regroupement familial

(2) Regroupement à but lucratif

(3) Org. à but non lucratif (loc.)

(4) Org. à but non lucratif (ext.)

TARIFICATION « SALLE COMMUNAUTAIRE »:

(1) Résident	Location 75.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 150.00\$
(2) Non-résident :	Location 100.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 175.00\$
(3) Org.non-lucratif local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 75.00\$

1.2 TARIFICATION « SALLE ARMAND MCDONALD »:

(1) Résident	Location 50.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 75.00\$
(2) Non-résident :	Location 75.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 100.00\$
(3) Org.non-lucr. local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 25.00\$	Total : 25.00\$

Avec entente de location et d'autoriser Roxanne Boyer ou Marie-Chantale St-Antoine ou Benoit Charbonneau à signer l'entente de location.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.016 16. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité de Lanthier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.017 17. MANDAT DONNÉ À MONSIEUR BRIAN WISEMAN, ARCHITECTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de mandater Monsieur Brian Wiseman, architecte au sujet de la conception et la préparation des plans et devis pour la construction éventuelle d'un garage municipal au montant de 7 000\$ plus les taxes applicables selon l'offre de service reçu par courriel le 20 novembre 2020.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

2021.01.018 18. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lantier recevront une allocation de présence fixée à vingt-cinq dollars (25.00\$) par rencontre pour l'année 2021, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : direction@municipalite.lantier.qc.ca

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3401

2021.01.019

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 14

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorière

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.